

De l'air purifié pour tous les écoliers à Pinon

MIS EN LIGNE LE 12/03/2021 À 12:05

Pinon Le conseil municipal vient de se placer « dans les clous » du dispositif réglementaire 2018/2023, loi du 12 juillet 2010 concernant la surveillance obligatoire de la qualité de l'air intérieur (QAI) dans les crèches ainsi que dans les écoles maternelles et élémentaires.



En charge des affaires scolaires, Caroline Fantoli, maire-adjointe, a fait un rappel à la loi auprès de ses collègues. Commande a alors été passée auprès de l'Apave (association des propriétaires d'appareils à vapeur et électriques) pour l'exécution d'un contrôle de la qualité de l'air dans les écoles. L'analyse a décelé la présence de traces de polluants volatiles venant des peintures. Un premier remède a vite été trouvé : l'aération régulière des locaux. Mais les élus ont souhaité rechercher la possibilité d'aller plus loin en concevant un plan d'action qui favoriserait l'émergence d'une ou plusieurs solutions.

D'abord présentée, celle des climatiseurs n'a pas tenu. Celle d'une peinture spéciale, protectrice, qui absorbe certains polluants et dont on recouvrirait les peintures existantes a laissé les élus sceptiques. Ils ont par conséquent retenu l'idée, qui vient de se concrétiser, de l'acquisition de purificateurs qui filtrent l'air des salles de classe et qui, en même temps, signalent sur écran, la présence de polluants dans le volume d'air traité, une information qui peut déclencher une intervention rapide. Mais surtout, on a fait valoir aux élus que ces purificateurs étaient conçus pour retenir aussi bactéries, allergènes et virus, dont le Covid-19.

Dès lors, il ne restait plus qu'à passer commande. Dix purificateurs viennent donc d'équiper la totalité des salles de classe de la commune ainsi que le restaurant scolaire. Coût de l'opération : 8504 € TTC.